



SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE
ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE
A.S.A.D.02

ASSURANCE 2022

Nom/Prénom:
Adresse:
Code postal: Commune:
tel fixe: tel portable:
mail:@ Nb de colonies:
N° NAPI : N° SIRET :

Liste de mes colonies et de leur implantation

	Lieu-dit	Commune	Nombre de colonies
Rucher 1			
Rucher 2			
Rucher 3			
Rucher 4			
Rucher 5			
Rucher 6			
Rucher 7			
Rucher 8			

Les assurances sont souscrites pour la période à partir de la date de paiement au 31 décembre de l'année en cours.

La totalité des ruches de l'élevage devra être assurée

Une seule option sera choisie pour l'ensemble des colonies

Référence	Désignation de l'option	Prix par colonie	Nombre de colonies	TOTAL
OPTION 1	Risques A+E	0.18 €		
OPTION 2	Risques A+B+E	1.56 €		
OPTION 3	Risques A+B+E+C+D (mortalité des abeilles suite à traitement chimique uniquement)	2.36 €		
OPTION 4	Risques A+B+C+E+D (selon l'article 18 de la présente convention spéciale)	4.32 €		

Les déclarations de sinistre sont à adresser au secrétaire

Date:

Signature

A envoyer avec votre adhésion

au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART